Les victimes et les méfaits du mauvais temps

ÉGARÉE DANS LA NEIGE, UNE FEMME FUT TUÉE PAR UN TRAIN A NOMAIN

Mme Marie Cordier, marchande d'étoffes, après avoir battu la campagne toute la journée de mercredi, avec son ballot sur le dos, regagnait son domicile vers 6 heures du soir. Elle s'égara dans la neige, et, au lieu dit « Le Tourniquet », traversant la voie ferrée, elle fut happée par un train et projetée dans le fossé.

Après bien des recherches, sous la lune blafarde à travers la campagne blanche, son fils Jean la retrouva vers 11 heures. Elle était inanimée. Aidé de M. Emile Lefebvre, il la transportèrent la victime au domicile de ce dernier où elle expira quelques heures après, malgré tous les soins qui lui furent prodigués. Elle était gravement blessée à la cuisse et au côté gauche.

La gendarmerie enquête.

DES TRAINS ARRÊTÉS DANS LE PAS-DE-CALAIS

Nous avons informé nos lecteurs que sur la ligne Boisleux-Marquion, dans la journée de mercredi, les trains furent arrêtés par l'accumulation de la neige aux environs de Boyelles. La circulation fut complètement interrompue.

Jeudi, la gare d'Arras n'avait pas encore été informée de la reprise du mouvement.

Le statut de la T.S.F.

Les postes régionaux d'émissions seront-ils concédés à l'Etat ou à l'industrie privée ?

La Commission interministérielle de la Radio-diffusion, instituée par le décret du 21 décembre 1926, s'est réunie sous la présidence de M. Tirman. La commission était appelée à donner son avis sur l'attribution des postes régionaux qui, en plus des trois stations nationales sont prévus dans ce décret et dont la concession devait être faite avant le 31 décembre 1927.

Après une discussion qui a duré toute la journée, la commission n'a pu faire connaître son point de vue que pour deux postes régionaux : celui de Paris et celui de Toulouse. Elle a émis l'avis que le poste de Paris soit confié à la Chambre de Commerce ou au Conservatoire des Arts et Métiers, à charge par l'institution de se mettre en rapport avec l'industrie privée pour organiser les émissions.

En ce qui concerne le poste de Toulouse, la Commission a pu émettre également un avis favorable à sa concession à l'industrie privée.

Quant aux autres postes régionaux sur lesquels la commission n'a pu, faute de documentation, se prononcer, ils devraient, selon les termes du décret du 28 décembre 1926, revenir « ipso facto » à l'Etat, si les demandes faites par l'industrie privée n'ont pas été agréées avant le 31 décembre 1927, ou s'il ne s'en est pas produit pour chaque région intéressée.

Un certain nombre de membres de la Commission ont fait remarquer, au cours de la réunion d'hier, que les enquêtes leur paraissaient insuffisantes, et, en conséquence ont demandé une prolongation du délai imparti pour l'attribution des postes régionaux. Se faisant l'interprète de ses collègues, M. Emmanuel Chaumié, député, qui est le seul parlementaire comptant parmi les 54 membres de la commission a présenté une réserve dans ce sens qui a été annexée au procès-verbal de la réunion.

M. Chaumié se déclare en outre insuffisamment informé pour émettre l'avis qui lui est demandé et réclame un nouveau délai pour permettre de mener les enquêtes qui auraient dû être faites auprès des organismes régionaux, régions économiques, Chambres de Commerce, etc...

« Le Conseil des Ministres qui se réunit aujourd'hui vendredi sera appelé à prendre une décision étant donné que les autorisations expirent le 31 décembre ».

La Foire Internationale de Lyon

La réunion de Printemps de la Foire internationale de Lyon se tiendra du 5 au 13 mars 1928. Cette manifestation annuelle de l'activité industrielle française et étrangère s'annonce favorablement. Jamais les participants n'avaient montré une telle hâte à s'assurer un stand. Depuis six mois aucun emplacement n'est plus disponible dans les groupes de l'électricité, du Mobilier, de la Céramique-Verrerie-Objets d'art, du Jouet, de la Bijouterie.

Entre les industries énumérées ci-dessus, celles qui seront le plus largement représentées à la prochaine réunion de la foire sont : la Métallurgie, l'Alimentation, la Confection pour hommes, la Bonneterie, la Confection pour Dames, l'Industrie textile, etc... Il convient de faire une mention spéciale du groupe de l'Automobile qui, dans la rue couverte du Palais, occupera une superficie de 7.000 m2. De plus la « Semaine de la Machine Agricole » groupera sur un terrain de 21.000 m2 toutes les machines, le matériel et les outils ayant à la culture du sol.

Cette abondante présentation de l'industrie contemporaine sera réalisée non seulement par les producteurs français, mais aussi par les fabricants étrangers qui viendront de vingt pays offrir aux acheteurs les articles dont ils ont la spécialité. Les négociants sont donc assurés de trouver à la Foire de Lyon un choix unique de nouveautés à des prix soigneusement étudiés.

Un bébé de 2 ans, meurt ébouillanté à Sous-le-Bois

Le jeune René Nésen, âgé de 21 mois, dont les parents habitent rue de l'Ermitage, à Meubeuge-Sous-le-Bois, jouait dans la cour aux côtés de son père, lorsqu'il quitta ce dernier pour entrer dans la maison, où sa mère faisait le nettoyage du parquet à l'aide d'une brosse et d'une bassine d'eau bouillante.

A peine l'enfant avait-il pénétré dans la pièce qu'il glissa et vint tomber contre le récipient brûlant qui se renversa sur lui avant qu'il fut possible à la mère de faire un mouvement pour empêcher l'accident.

Grièvement brûlé sur tout le corps, le pauvre petit reçut des soins empressés de ses parents et d'un docteur mais il succomba le surlendemain des suites de ces brûlures, après des souffrances terribles.

On devine la douleur des parents, car les époux Nésen élevaient avec amour leur enfant et lui donnaient les plus grands soins.

On ne peut attribuer cet accident à l'imprudence, car pour faire son nettoyage, la mère avait éloigné le petit et avant qu'on ait pu intervenir pour l'empêcher de rentrer, l'accident était arrivé. La consternation des malheureux parents fait véritablement peine à voir.

M. POINCARÉ PRÉPARE DES DISCOURS

Selon un confrère parisien, M. Poincaré a l'intention de se reposer durant quelques jours après le 1er janvier.

Il profitera de ce court répit pour écrire le discours qu'il compte prononcer avant peu, et où il exposera au pays le programme de redressement économique, élaboré par le Gouvernement, programme ainsi qu'il l'a dit, de demain et d'après-demain.

UNE SEXAGÉNAIRE ASSASSINÉE CHEZ ELLE

On mande d'Evreux qu'on a trouvée assassinée à son domicile, à Saint-Aubin-sur-Gaillon, au hameau de Jeufosse, Mme veuve Cartier, âgée de 70 ans. Le crime a été commis dans la journée d'hier, entre 15 h. et 18 heures. La victime porte au sommet de la tête deux blessures paraissant avoir été faites avec un instrument contondant. Une corde était passée autour du cou pour faire croire au suicide et était attachée à la clé d'une porte. On n'a, jusqu'à présent, aucun indice ni soupçon. La police mobile et le Parquet sont sur les lieux.

LE NOUVEL AN A LA PRÉFECTURE DU NORD

M. le Préfet du Nord ne recevra pas à l'occasion du 1er janvier.

Les scandales de mœurs de Boulogne-sur-Mer

LE NÈGRE ENTREMETTEUR VA-T-IL FAIRE DES RÉVÉLATIONS ?

Boulogne qui s'amuse connaît des jours sombres et les tenanciers de maisons de rendez-vous, un « état de siège » qui n'est pas des plus rassurants pour eux. Ils sont sur un « qui-vive » nécessant et se demandent ce qui va amener le lendemain.

Ce fut d'abord la martomanciennhaentremetteuse, puis le « nègre-entremetteur », l'interprète Mac Kaine, comme il « Grosse Thérèse », il détient plus d'un secret. Mollé muet qu'elle et, ne voulant pas « tringuer » tout seul, il a promis d'avouer au Juge d'instruction. Tiendra-t-il sa promesse ? D'ores et déjà, ses déclarations ont amené une inculpation, celle de René Jarquier, 43 ans, tenacier du Café de l'Agriculture, place Dalton, à Boulogne. Il s'est reconnu que son entremise était payée d'un 30 % sur les recettes brutes, le cafetier reconnut que la location de ses chambres aux amoureux était d'un excellent profit.

Plus heureux que Mac Kaine, il a bénéficié d'une liberté relative.

Le nègre a déclaré qu'aussitôt pourvu d'un avocat d'office, il ferait des révélations.

M. Mommessin l'interrogera la semaine prochaine, jeudi sans doute. Les témoins jeunes filles de 19 à 22 ans, seront convoqués dans la matinée, ainsi que Porquier, inculpé de tenue habituelle de maison de débauche.

Nous tiendrons nos lecteurs au courant.

La crue de la Lys

A DEULEMONT

Comme nous le laissions prévoir, le niveau des eaux continue à baisser. En effet, on a pu constater une baisse d'environ 25 centimètres à Deulemont, depuis mardi soir.

Hier l'eau qui s'était répandue sur les prairies était gelée.

Le chantier se trouvant au-dessus des écluses de Deulemont est redevenu normal ; quant à l'aure il est toujours couvert d'eau. Le courant de la Lys est toujours très fort et entraîne avec lui les glaçons qui se détachent des prairies.

UN CONTREMAITRE POIGNARDÉ PAR UNE OUVRIÈRE

Dans un tissage de Rupt-sur-Moselle, la veuve Cuny, âgée de 60 ans, a blessé grièvement d'un coup de poignard un contremaître, nommé Emile Tisserand, âgé de 44 ans, qu'elle rendait responsable de son renvoi. Elle a également blessé un nommé Joannes, qui tentait de la désarmer.

LE CONGRÈS ESPÉRANTISTE A TOULOUSE

La quatrième journée du Congrès espérantiste, à Toulon, a été consacrée aux travaux de la Commission et à la lecture de divers rapports.

La conférence internationale des groupements universitaires espérantistes aura lieu à Pâques 1928.

L'assemblée générale de la Fédération du Nord des gérants de débits de tabac

ELLE S'EST TENUE HIER A LILLE ET D'IMPORTANTES DÉCISIONS Y ONT ÉTÉ PRISES

La Fédération du Nord des Gérants de Débits de Tabac du Nord, a tenu hier, à la Mairie de Lille, une assemblée générale dont l'intérêt fut rehaussé par la présence du président de la Fédération Nationale. Cette assemblée avait été précédée d'une réunion du Comité.

Au cours de la réunion on s'attarda surtout à l'importante question du crédit accordé par l'Etat aux gérants et à la création d'une Caisse de Cautionnement, condition sine qua non de l'application du décret autorisant le crédit.

LA RÉUNION DU COMITÉ

Dans la matinée, autour de M. Caurat, président de la Fédération Nationale se réunit le Comité présidé par M. Dompsin, président de la Fédération du Nord, assisté par MM. Dejonghe, Leduc, vice-présidents ; Parsy, trésorier ; Ronse, secrétaire, et les présidents des Syndicats de Roubaix, Tourcoing, Arras, Douai, Calais, Boulogne, Dunkerque, Béthune, Avesnes, Saint-Quentin.

MM. Leduc, Parsy, Delannay, Dubrulle, Six, Dejonghe, Cayez, Delbecque, Lemaine, Carto, M. Péron, d'Arras, était excusé.

Après avoir nommé vice-président de la Fédération du Nord M. Leduc, le Comité examina les grandes lignes de l'organisation du Congrès annuel qui se tiendra en mars. Il étudia aussi la préparation de la Caisse de cautionnement des gérants.

Le Comité s'éleva nettement contre la question du payement des transports et réclama l'élévation de la remise sur la vente du scaferiati.

Enfin il réclama une remise pour la vente des timbres d'affiches.

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Elle se tint à la salle des réunions de la Mairie et fut présidée par M. Caurat. Une bonne centaine de gérants y assistaient. L'assemblée se déroula dans le calme.

LA CRÉATION D'UNE CAISSE DE CAUTIONNEMENT

M. Caurat fit l'historique de la question du crédit dont l'idée première revient à la Fédération du Nord ; la première proposition remonte au congrès de mars 1926 et le décret instituant cette organisation fut signé le 22 novembre 1927.

L'Etat, pour accorder un crédit aux gérants lors d'une commande, a divisé le pays en trois catégories : Villes à entrepôt ; villes de 5.000 habitants et autres localités.

Le montant du crédit serait approximativement de 4.000 francs. Mais l'Etat exige un cautionnement. La Fédération va donc constituer une caisse de cautionnement qui sera souscrite par les gérants. Voilà à quel point en est la question.

M. Dompsin remercia M. Caurat de son brillant exposé et félicita les débitants d'être venus si nombreux.

Il fit part à l'assistance des travaux du Comité et fit distribuer des imprimés destinés à régler une fois pour toutes la fameuse question de la capacité des verres par les débitants.

Enfin il termina en faisant un appel aux gérants pour que soit rapidement couverte l'émission de 20.000 actions faite par la Fédération pour la constitution de la Caisse de cautionnement.

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée se sépare après avoir voté à l'adresse du sénateur Lebrun, défenseur des gérants des débits de tabac, un télégramme de remerciements et de félicitations.

LÉGION D'HONNEUR

Par décret rendu sur la proposition du Ministre des Travaux Publics, sont promus au grade de Commandeur MM. Brême, inspecteur général des ponts et chaussées en retraite ; Chaix, président du Touring Club de France ; Peredimoff, président du Comité central des houillères ; Ulrich administrateur délégué de la société d'électricité de Paris.

Au grade d'Officier : MM. Level, directeur de la Compagnie générale des voies ferrées d'intérêt local ; Morin, directeur des Mines de Litry ; Philippe, inspecteur général des ponts et chaussées.

Au grade de Chevalier : MM. Robert Benoist, chef du service des courses aux établissements Delage, champion du monde d'automobile ; Lisbégis, chef de service commercial des Mines de Courrières ; Mathivet, ingénieur en chef aux Mines de Noeux ; Turquet, administrateur des forces motrices de la Seine ; Yvonon, chef du contentieux et du domaine du réseau du Nord.

Régions libérées. — Sont promus au grade d'Officier : MM. Barbot, membre du Comité de préconstitution ; Bogue, préfet de l'Aisne.

Au grade de Chevalier : MM. Caron, maire de Béthare (Somme) ; Delautre, chef de gare principal à Boulogne-sur-Mer ; Denneville, adjoint au maire d'Arras ; Lamy, maire de Bohain-en-Vermandois ; Leclerc, maire de Catillon (Nord) ; Loisean, maire d'Avesnes (Nord).

Un automobiliste de l'Aisne blessa grièvement 2 personnes

APRÈS UNE POURSUITE MOUVEMENTÉE, IL A ÉTÉ ARRÊTÉ

Hier soir, vers six heures, M. Lucien Bourgeois, âgé de 34 ans, facteur-receveur à la poste de La Morlaye, apportait à bicyclette le courrier à la gare de Chantilly. Il était accompagné de Mme Marguerite Prévost, âgée de 37 ans, employée au bureau de poste de La Morlaye, qui rentrait chez elle, à Chantilly, sur la route, une auto les tamponna et prit la fuite. Plusieurs automobilistes, passant peu après, relevèrent les blessés qui furent transportés à l'hôpital Condé, puis ils se mirent à la poursuite du chauffeur fugitif.

Celui-ci, arrivé place de la Gare, à Chantilly, allait être pris, quand, mettant sa voiture en marche-arrière, écrasa un taxi qui se trouvait en station, s'enfuit de nouveau dans la direction de la ville, escalada un trottoir et fila dans la direction de La Morlaye.

Entre temps l'adjudant de gendarmerie de Chantilly, qui s'était rendu à La Morlaye pour essayer de découvrir l'identité du chauffeur, venait de pénétrer dans un hôtel de la ville lorsque le fuyard se présenta. A la vue de l'adjudant, il bousculé ce dernier et essaya une troisième fois de se sauver, mais, après une courte lutte, il fut être enfin maîtrisé.

Il s'agit d'un représentant de commerce de Vailly (Aisne), nommé Raoul Michel, âgé de 23 ans. Il s'est mis à la disposition du Procureur de la République.

M. Bourgeois a été grièvement blessé à la tête. Quant à Mme Prévost, dont l'état est assez grave, elle a une fracture à la base du crâne et la colonne vertébrale atteinte.

M. Alriq, nommé directeur de l'Ecole professionnelle de rééducation des mutilés de Tourcoing

M. Henri Alriq, le nouveau directeur de l'Ecole Professionnelle de Rééducation physique de Tourcoing n'est âgé que de 43 ans.

Ancien élève de l'Ecole Normale de Clermont - Ferrand, instituteur puis journaliste, M. Alriq prit du service en 1914 et après une blessure grave reçue au front, entra dans l'Administration comme chef de cabinet du sous-préfet de Dunkerque, puis fut versé dans le service des Régions Libérées, dans celui des Travaux Publics ensuite, où il était encore récemment chef de section. C'est dans cette dernière fonction qu'il quitta pour prendre la tête de l'établissement des Mutilés de Tourcoing.

M. Henri ALRIQ

QUESTIONS POLITIQUES

Le Congrès extraordinaire du Parti Socialiste

IL S'EST PRONONCÉ HIER SUR LE PROGRAMME ET LA TACTIQUE ÉLECTORALE, PUIS A CLOS SES TRAVAUX.

Après avoir délibéré toute la journée, la Commission des résolutions s'est mise d'accord sur les motions relatives au programme et à la tactique électorale.

A 18 h. 45, le Congrès se réunit sous la présidence de M. COMPERE-MOREL qui, avant de donner la parole à M. Léon Blum, fait voter une augmentation de 4 fr. du timbre mensuel en faveur du journal « L'Espoir Populaire ». Cette proposition n'a pas été votée par les Fédérations du Nord, du Rhône et de la Haute-Savoie.

CONSTITUTION D'UNE COMMISSION SPÉCIALE

M. Léon BLUM, rapporteur de la Commission des résolutions, rappelle d'abord que pour le programme, l'opinion générale était que ni la Commission, ni le Congrès, ne seraient appelés à statuer sur un texte définitif de façon définitive.

« Le programme financier a été adopté avant-hier avec le vote de la motion Vincent-Auriol.

« Pour le surplus, ajoute M. BLUM, la Commission vous propose d'adopter ce plan général, qu'elle soumet à votre approbation et de constituer une Commission spéciale dont la composition sera, à l'image de votre Commission des résolutions et qui serait chargée de mettre au point le texte définitif ».

Voici quelle serait la composition de cette Commission : MM. Auriol, Blum, Paul Boncour, Blumet, Bracke, Compère-Morel, Déat, Farinet, Frot Grumbach, Kahn, Le Troequer, Longuet, Lebas, Lagrosillière, Nogret, Masson, Paul Faure, Marceau Sivert, Renaudel, Severac, Zyromski.

Cette première proposition est adoptée

M. Léon BLUM donne ensuite lecture du plan général arrêté par la Commission pour l'établissement du programme. Ce plan reproduit à peu près dans son entier l'énumération qu'il avait faite dans son discours de mardi soir.

M. Blum précise que la Commission spéciale devra extraire rapidement du programme les parties les plus importantes pour la période électorale.

LA MOTION RELATIVE A LA TACTIQUE ÉLECTORALE

M. Blum aborde ensuite la deuxième partie de son rapport qui porte entièrement sur la tactique électorale. Il déclare que seul M. Malgret, qui représente la fraction bolchevisante, a refusé de se rallier au texte adopté par le reste de la commission. Il donne ensuite lecture de la motion suivante relative à la tactique électorale :

1er TOUR. — Le Parti Socialiste doit aller à la bataille dans toutes les circonscriptions. Les Fédérations qui se croiraient dans l'impossibilité exclusivement et strictement matérielle de le faire, devront en référer à la Commission Administrative permanente, avant le 15 février, pour rechercher avec elle le moyen d'assurer l'application du principe affirmé par le parti.

2e TOUR. — Le Congrès fait confiance aux Fédérations pour assurer les désistement au deuxième tour, en faveur du candidat, à quelque formation politique qu'il appartienne, qui a le plus de chances de battre la réaction, et d'une façon générale, pour prendre toutes les décisions nécessaires afin d'assurer son échec.

M. Blum donne quelques explications et la première partie de cette motion est adoptée à l'unanimité.

Le rapporteur parle ensuite sur la deuxième partie. « Battre la réaction, dit-il notamment, voilà la seule formule que nous laissons à la sagacité de nos Fédérations le soin d'interpréter. C'est le candidat qui sera susceptible de battre la réaction qu'il soit communiste, radical ou simplement républicain qui deviendra notre instrument (applaudissements).

« Reste le cas des deux tour où le péril réactionnaire n'existera pas.

Je veux parler des cas où la bataille de deux tours ne se livrera qu'entre candidats socialistes, communistes ou appartenant aux partis républicains avancés.

Nous avons pensé qu'il pouvait être difficile ou imprudent de donner aux Fédérations une règle d'ensemble. C'est pourquoi nous avons décidé de vous proposer de leur laisser le soin de prendre les mesures les plus avantageuses pour le bien du parti ».

M. Blum dit que l'offre du parti communiste a été repoussée mais, d'autre part le front unique contre le communisme ne sera pas fait au profit d'une formation quelconque.

La deuxième partie de la motion est ensuite adopter à l'unanimité, moins quelques abstentions. Puis le Congrès est déclaré clos et la séance est levée.

BAISSE DU TAUX DE L'ESCOMPTE

La Banque de France a abaissé le taux de l'escompte de 5 % à 4 %.

Le drame mystérieux de Feignies

DÉCLARATIONS DE LA MÈRE ET DE LA BELLE-MÈRE DU FORGERON

Après avoir parcouru plusieurs kilomètres sur la route de Maubeuge où la plaine triste et morose se déroule devant nous, nous traversons Maubeuge et bientôt nous arrivons à Feignies, ce village limite de la frontière. Nous demandons la maison de Mme Hubert. « C'est sur buot, Monsieur ». Par un chemin sinueux nous gagnons ce hameau où s'est déroulé la tragédie relatée dans notre numéro d'hier. Un voisin nous indique la maison Hubert, en ayant soin de nous dire qu'il ne sait rien, qu'il n'a rien vu, rien entendu. Mme Hubert habite une maisonnette voisine de celle du garde-champêtre. C'est dans cette dernière habitation que nous la trouvons. Dans la cuisine rustique, au fond bas, soutenu par de lourdes solives blanchies à la chaux, M. Leporcq, garde-champêtre, sa femme, Mme Hubert et des voisins sont assis autour de la table, où fume une lampe au pétrole.

CE QUE DÉCLARE LA MÈRE DU MARI

Voici ce que nous déclare la mère de Raoul Hubert : « Mon garçon s'est marié après l'armistice, avec Rosine Hernandez. De leur union naquirent trois enfants : Marguerite, âgée actuellement de sept ans ; Ginette, six ans et Lucienne, deux ans. Cette dernière fut emmenée par sa mère au mois de novembre. Le début de leur union fut parfait. Le mari travaillait régulièrement. Ils étaient heureux.

Par la suite, la désunion survint ; Rosine était coquette, était jolie et assez légère. Le mari, lui, travaillait à la Société « L'Union » ancienne maison. Dupressoir.

Un beau jour sa femme le quitta pour suivre un sieur Maurice M..., de Maubeuge. Le mari en conçut un grand chagrin. C'est alors qu'il s'adonna à la boisson. Sa femme dut se repentir ensuite car dans une lettre, elle lui demande pardon.

La mère de Raoul Hubert nous déclare ensuite qu'elle a été surprise d'apprendre, par les journaux, que son fils avait tenté de pendre ses deux fillettes le mercredi 21 décembre. Elle habite à proximité, ainsi que le garde-champêtre Leporcq, tous deux n'ont rien vu, ni rien entendu.

Le vendredi 22 décembre, la mère de Mme Raoul Hubert, Mme Hernandez, est venue chercher les deux fillettes Marguette et Ginette. Son fils Raoul prenait le même jour le train vers 13 h. 30 pour Paris, disant que sa belle-mère conservait ses deux enfants. Mme Hernandez vint trouver le garde-champêtre en le priant de vouloir bien déclarer à la Mairie qu'elle avait recueilli les deux fillettes de son beau-fils. »

Le garde et la mère de Raoul se déclarent surpris de ce « drame ». Ils disent que la femme Hubert « cherche des misères à son mari » et que cette affaire de deux fillettes pendues est de « pure invention ».

Notons que la femme Hubert, dans une lettre écrite à sa belle-mère lui déclare qu'elle fait du cinéma et que la petite Lucienne « tourne » aussi et qu'ils ne sont pas malheureux.

LA « CHAMBRE DU DRAME »

Nous prenons congé de Mme Hubert qui, en sortant, nous fait visiter la maison de son fils et le chambre du drame. Il ne reste plus rien Le mobilier a été vendu. Il ne s'y trouve qu'un lit recouvert d'une maigre couverture de laine grise et une armoire.

Les vitres sont intactes. Rien ne semble décoler qu'une tentative de meurtre ait pu se passer dans cette chambre vide. Nous quittons alors Mme Hubert.

CE QUE DÉCLARE LA MÈRE DE LA FEMME DU FORGERON

Nous nous rendons chez les parents de Mme Rosine Hubert. Nous y trouvons M. et Mme Hernandez ainsi que leur fils, assis auprès du feu. Tout de suite la mère se prête à notre interview.

Voici fidèlement reproduites les paroles de Mme Hernandez : « Le mercredi 21 décembre, vers 19 h. 30, son beau-fils Raoul Hubert, était chez lui, en état d'ivresse. Il a causé des bouteilles à boire et cherché querelle à sa mère. Il a pris ensuite ses deux fillettes et les a pendues à la fenêtre. Ordre dit qu'il les avait dépendues ensuite. La petite Ginette et sa sœur Muguette portaient des traces au cou.

Mme Céline Philippe, la locataire de Raoul Hubert est venue trouver Mme Hernandez, de la part de Mme Hubert, et a dit que Raoul avait pendu ses deux fillettes la veille. Mme Hernandez se rendit le jeudi matin chez son beau-fils pour y prendre les deux enfants. Muguette était malade ; elle prit quelques affaires et revint chez elle avec les enfants. Le vendredi soir, vers 21 heures, sa fille Rosine arrivait et réclamait ses fillettes. Un quart d'heure après, elle partait avec Ginette et Muguette. Elle voulait sans doute reprendre le train de 22 heures pour Paris. ».

Mme Hernandez est convaincue, que son beau-fils a cherché à pendre ses fillettes. C'est un ivrogne, conclut-elle. Il a fait son service militaire au Maroc et a des crises de fièvre ».

EN ATTENDANT LA LUMIÈRE...

Deux points sont à éclaircir : Raoul Hubert, après avoir vendu ses meubles, part le vendredi vers 15 h. 30 de chez lui, sans indiquer à sa mère où il se rend.

Sa femme arrive le vendredi soir, vers 21 heures, chez ses parents. Elle les trouve couchés. Elle les fait lever et un quart d'heure après elle disparaît également avec ses deux fillettes sans dire à ses parents où elle se rend à pareille heure et par un temps épouvantable.

Le Parquet d'Avesnes ne s'est pas encore rendu sur les lieux mais il semble qu'une enquête approfondie apportera un peu plus de lumière sur ce drame mystérieux.

HONDSCHOOTE FUT PENDANT TROIS JOURS BLOQUÉ PAR LA NEIGE

Durant trois jours cette commune a été, par suite de la tempête de neige qui l'a assaillie, privée de lumière, de téléphone et de télégraphe. On a pu hier communiquer avec ses habitants.

Des bancs de neige atteignant 1 m. 50 avaient été accumulés par le vent sur les routes.

A Bambecque, Rexpoëde et Herzeele, des cheminots dégagent la voie ferrée.

COUR D'APPEL DE DOUAI

UN AUTOMOBILISTE TOURQUENNOIS CONDAMNÉ

Joseph Wattine, 26 ans, industriel à Tourcoing, roulant à une allure excessive sur le territoire de Marcq-en-Barœul, avait écrasé M. Beudaert, conseiller municipal de Wasquehal. Il s'était vu condamner par le Tribunal de Lille à 15 jours de prison avec sursis, 500 francs d'amende et à verser à la veuve de la victime 150.000 francs de dommages-intérêts.

En appel, la Cour s'est montrée plus sévère que le tribunal de première instance. Elle a porté à deux mois sans sursis la peine de prison infligée à l'automobiliste Tourquennois.

LA DÉBAUCHE A VALENCIENNES

Tenancier de l'Hôtel de l' « Industrie » à Valenciennes, le sieur Miskowski avait été condamné à un mois de prison avec sursis pour excitation de mineurs à la débauche. Il eut tort de faire appel du jugement, car la Cour après un réquisitoire sévère de M. l'Avocat Général Dupuich, lui a enlevé le bénéfice de la loi du sursis.

ÉPILOGUE D'UN GRAVE ACCIDENT DE CHASSE A MARCHIENNES

Un jeune étudiant M. Lespagnol qui chassait le faisan, en compagnie de plusieurs amis, dans le bois d'Auderie, sur le territoire de Marchiennes, atteignit d'un coup de feu, le docteur Picard, de Douai, en plein visage. La victime perdit un œil dans l'accident.

Poursuivi devant le tribunal de Douai, M. Lespagnol fut condamné à 100 fr. d'amende et à 200.000 francs de dommages-intérêts.

M. Picard qui réclamait une indemnité d'environ 2.500.000 francs, mécontent du jugement interjeta appel.

L'affaire revenue hier devant la quatrième Chambre a été plaidée par Me Jardel pour le docteur Picard et Me Wable et Godin pour M. Lespagnol. La Cour a renvoyé à huitaine pour l'arrêt.

LE TEMPS D'AUJOURD'HUI

Ciel brumeux, très nuageux avec éclaircies. Quelques flocons de neige. Vent d'est à sud-est. Température minimum 1° C.

ROUBAIX

Bureaux : 45, rue de la Gare — Téléph. 9-51
Dépôt de vente : 78, Grande-Rue

Les Opinions de Séraphin

Soyons bons pour les animaux et... nos semblables

M. le Préfet du Nord a, très opportunément, rappelé les prescriptions des arrêtés similaires à certaines professions, l'autorisation d'employer des chiens comme auxiliaires de l'homme.

Quelques abus s'étaient produits. Et il était cruel, à des yeux et des cœurs sensibles, le spectacle de pauvres toutous, astreints à traîner des fardeaux dépassant leurs forces physiques.

Cet exemple devrait inspirer en ces journées cruelles d'hiver, des sentiments plus humains envers d'humbles employés.

Nous avons signalé l'inconfort du bureau postal de la gare. Non seulement les sacs de correspondances manutentionnés — plusieurs certaines par jour — sont exposés, en raison de l'insuffisance du local, à toutes les intempéries mais encore les malheureux employés préposés à ce travail l'exécutent dans des conditions exécrables. Au moment du départ des courriers la vaste porte ouvrant sur l'accès du quai, livre passage à toutes les bourrasques et la position y est intenable en ce moment.

Or, les employés ont bien un poêle, un de ces vieux poêles de tranchée qui atteste la munificence de l'Administration. Mais, voilà, il n'y a pas de charbon ! Et ces pauvres bougres sont là, frigorifiés, claquant des dents, faisant consciencieusement leur besogne, assurant le départ et l'arrivée de tout ce que Roubaix expédie ou reçoit. Ils classent et oblitèrent, en plus, six à sept mille lettres par jour, isolées directement à la boîte postale de la gare.

Et ils sont sans feu ! Par cet hiver rigoureux Il suffira nous l'espérons de signaler cette situation lamentable, pour qu'il y soit remédié. Ne pas l'apercevoir serait barbare. — E. B.

L'Exposition des Douze

Nous avons donné à nos lecteurs tous les renseignements utiles pour visiter en connaissance de cause l'admirable Exposition du Groupe des Douze et pour faire ressortir la haute valeur des exposants.

Cette exposition fermera ses portes le 31 décembre. A ceux qui n'ont pas eu le loisir de visiter encore cette exposition, nous dirons; pressez-vous car rarement fut donnée aux amateurs éclairés l'occasion d'examiner des œuvres saines, sincères, des recherches artistiques, qui n'ont rien des tableaux ou objets faits en série et dans un but purement commercial.

JULES JOETS

M. J. Joets est né à Saint-Omer en 1884. Il descend de vieilles familles de la Flandre Française. Artiste de forte volonté, il suivit les cours de l'Ecole des Beaux-Arts de Saint-Omer. Il eut comme professeurs le vieux peintre flamand Auguste Pollet et Gabriel Guay. Après avoir obtenu tous les succès à Saint-Omer, puis à Paris, il devint à son tour professeur et enseigna durant six années. Au Salon des Artistes Français, ses envois furent remarqués : « La Soupe », « Benedicite », « L'Enterrement de Sept Heures », « Le Maréchal Douglas Haig », « La Table Jaune », « Claude Dubosq », « Femme en Noir », « Public de Concert en Province » sont autant de succès.

Ses œuvres figurent aujourd'hui dans les principaux Musées de France et de l'Etranger ainsi que dans les plus riches collections particulières.

Par la saveur et la robustesse de la technique il fait songer à Courbet et se rapproche de Rembrandt.

Hors concours, il quitta les Artistes Français pour les Indépendants. Il est l'une des plus grandes figures non seulement de ce milieu, mais de notre époque.

RAOUL LACHENAL

Raoul Lachenal n'est représenté que par quelques œuvres céramiques, mais cela suffit pour prouver le talent de cet excellent artiste. Chevalier de la Légion d'honneur, membre de la Société des Artistes Français, médaille d'or de la section des Arts Décoratifs, membre du Comité Lachenal exposé également au Salon d'Automne.

VICTIME DU FROID

Sous ce titre, nous avons relaté, hier, qu'une femme, paraissant âgée de 45 à 50 ans, était tombée malade, sur la voie publique, rue de Tourcoing.

Après avoir reçu les soins de M. le docteur Desbonnet, relevant une paralysie du côté gauche elle avait été admise à la Fraternité.

Cette personne n'avait pu être identifiée, n'ayant aucun papier sur elle, ni interrogée, se trouvant dans le coma.

Elle est décédée mercredi à 23 h. 45, sans avoir repris connaissance.

Les vêtements de cette malheureuse femme ont été reconnus par Mme Schrans, demeurant rue de Roubaix, 22, à Tourcoing, comme appartenant à Mme Gabrielle Vve Dupré, dont elle est la logeuse.

Mme Vve Dupré aurait une sœur habitant Lille. Celle-ci est recherchée pour être mise au courant du décès de sa sœur.

TROMPÉ PAR L'OBSCURITÉ, IL TOMBA DANS LE CANAL

Trompé par l'obscurité, M. Deruyck Julien, 50 ans, demeurant 37, rue Beaumarchais, est tombé accidentellement à 22 h. 45, dans les eaux du canal de Roubaix, quai de Dunkerque.

A ses appels, il a été secouru par M. Charlier Jean, concierge, 29, rue Arago, aidé de quelques mariniers. Ceux-ci réussirent à tirer de sa fâcheuse situation, M. Deruyck.

Conduit grelottant, à la teinturerie Hubeaux, quai de Dunkerque, il y fut ranimé, puis, reconduit à son domicile.

Un bain en cette saison, dans les eaux du canal, est chose infiniment désagréable. M. Deruck peut s'estimer heureux d'avoir été secouru à temps.

FEU D'APPARTEMENT

Hier, vers 11 h. 30, un commencement d'incendie s'est déclaré chez M. Tony Chleffa, café-restaurant du Trichon, 1, rue Inkermann. Le feu s'est communiqué au plancher de l'appartement, puis aux objets placés à proximité de la cheminée. Il a été éteint au moyen de seaux d'eau par le propriétaire, aidé de voisins.

L'extinction complète a été assurée par les pompiers au moyen d'une petite lance et en dégageant quelques lames du plancher.

Les dégâts, évalués de 4 à 5.000 francs, sont couverts par l'assurance.

L'ACTION DU COMITÉ ET DES COMMISSIONS DES « AMIS DE ROUBAIX » EN 1927

Au moment, où va disparaître l'année 1927, il n'est peut-être pas inutile de jeter un regard sur les résultats obtenus, au cours des douze mois écoulés, par notre très agissant groupement d'action régionaliste, qui a, dans l'intervalle, accru ses effectifs de plusieurs centaines de membres.

Transformation en syndicat d'initiative. — Fondé au début de l'année, sur la demande de « l'Union des syndicats touristiques de France », notre groupement local s'est transformé en syndicat d'initiative, ce qui lui permet d'accroître sensiblement ses moyens d'action.

Le concert de gala. — Ce concert d'hiver offert dans la salle Pierre Destombes, au Conservatoire aux membres des « Amis de Roubaix » et à leurs familles, lui, de l'avis général, l'une des manifestations artistiques, les plus goûtées de l'année.

L'Assemblée générale. — Cette assemblée, tenue dans les locaux de « La Croix Rouge », permit au public d'apprécier à toute leur valeur, les fruits de l'activité des A.D.R.

La 1e Exposition artistique. — Tenue aux « Galeries Dujardin », cette exposition, qui comportait un important concours de peinture et un autre de photographie, réunit la quintessence des artistes roubaisiens, dont beaucoup se sont fixés dans les autres villes du pays ou à l'étranger.

Le « Salon » fournit la preuve des progrès si considérables réalisés dans la doctrine de l'Art, en notre ville.

Le carillon de Saint-Martin. — Le Syndicat a multiplié ses démarches pour la réalisation du carillon artistique réclamé par tous nos concitoyens et qui ornera le clocher de notre vieille église de Saint-Martin. Il est infiniment probable que ce carillon, devant être édifié par l'initiative privée, mais avec l'appui complet de nos édiles, sera l'un des plus complets et peut-être le plus beau de France !

Un don à la « Goutte de Lait ». — Nous savons qu'une souscription, ouverte entre les membres des A.D.R., a permis d'offrir à la « Goutte de Lait » le superbe tableau de du pinceau délicat de Mme G. Lantoine-Néveux qui avait été si admiré au « Salon des Artistes Français » et chez nous.

**Les biblioph